

**Délibération n° 2017-010 en date du 1<sup>er</sup> Février 2017  
portant détermination des commissions de travail**

L'an Deux Mille Dix Sept, le premier février à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la maison de la culture de Chénérailles, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 26/01/2017

|                                        |                |            |
|----------------------------------------|----------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice : 61 |                |            |
| Présents : 51                          | Votants : 56   | POUR : 56  |
| Pouvoir : 5                            | Abstention : 0 | CONTRE : 0 |
| Absents excusés : 5                    | Exprimés : 56  |            |

**Présents** : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S., SIMON, DESCLOUX, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., TARRET, ECHEVARNE, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, JARY, PLAS, PEYRAUD, PUYBOUBE, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIEILLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M., SEBENNE, BARRAUD, FERNANDEZ, MORELE, SAUVANET, CHAUMETON, JOUENNE.

**Pouvoirs** : MM. PEROCHE MH. à SIMON F., SCHMIDT D. à JARY J., GENDRAUD MA. à VENTENAT MF., WELZER JP., à MATHIEU MC., D'HULSTER E. à ROULLAND R.

**Excusés** : MM. ROBIN, LONGCHAMBON, AGABRIEL, GIRAUD-LAJOIE, BOYER

**Secrétaire de séance** : MME Marie-Thérèse POULAIN

Monsieur le Président informe l'assemblée des délégations de fonction attribuées à chacun des Vice-Présidents. Il propose en conséquence de créer les onze commissions de travail suivantes :

- Finances / Budget / Fiscalité
- Santé
- Economie
- Tourisme
- Assainissement
- Déchets
- GEMAPI / Eau potable
- Urbanisme
- Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Famille
- Ecole
- Ressources-Humaines

Monsieur le Président explique que le Président de l'EPCI est le président de droit de chacune des commissions de travail.

Lors de la première réunion, les commissions désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Monsieur le Président explique également que, selon l'article L. 5211-40-1 du CGCT, le Conseil Communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres.

Accusé de réception en préfecture  
023-242300127-20170224-2017-010-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2017  
Date de réception préfecture : 24/02/2017

*Communauté de Communes*  
**CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer les commissions de travail énumérées ci-dessus,
- Dit que chaque commission procédera à l'élection de son Vice-Président,
- Dit que les conseillers municipaux des communes-membres peuvent participer à ces commissions,
- Dit que les membres élus à chacune des commissions de travail sont désignés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 24 février 2017  
Pour copie conforme, le 24 février 2017

Le Président,

**Pierre DESARMENIEN**



Accusé de réception en préfecture  
023-242300127-20170224-2017-010-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2017  
Date de réception préfecture : 24/02/2017